



Communiqué de presse

Paris, le 06 novembre 2020

Trophées Valorise 2020 : Les bonnes pratiques RSE de 4 industries agroalimentaires mises à l'honneur

Décernés pour la première fois en 2020, les Trophées Valorise récompensent les démarches RSE vertueuses des entreprises. Les lauréats des quatre prix remis ce mardi sont : Les Caves de Rauzan, Cooperl, Cristalco et Les Vignerons de Buzet.

La plateforme d'auto-évaluation RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) Valorise, créée en 2017 par l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), La Coopération Agricole, la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et la FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France), en partenariat avec GreenFlex, a pour mission de simplifier la transmission des informations RSE des fournisseurs, vers leurs clients distributeurs et de valoriser ainsi les démarches responsables des entreprises.

Dans cette logique de mise en valeur, la plateforme a créé cette année les Trophées Valorise dont les deux objectifs sont de :

- Récompenser les actions concrètes des fournisseurs en faveur de la RSE ;
- Favoriser le partage de bonnes pratiques.

Pour cette édition 2020, quatre entreprises coopératives ont été récompensées. Au travers du vote des utilisateurs de la plateforme, enseignes et fournisseurs, ont donc pu choisir les pratiques les plus exemplaires :

- **Les Caves de Rauzan**, pour la création d'un parcours pédestre pédagogique pour sensibiliser les parties prenantes à la protection de la biodiversité ;
- **Cooperl**, pour une démarche de progrès continu et durable pour le bien-être des animaux ;
- **Cristalco**, pour la création d'une bioraffinerie près de Bazancourt pour valoriser les coproduits ;
- **Les Vignerons de Buzet**, pour le remplacement des engrais chimiques par des engrais organiques pour les vignobles.

La campagne d'auto-évaluation se tient jusqu'au 18 décembre 2020 : les fournisseurs sont invités à s'auto-évaluer, partager leurs résultats avec les distributeurs, déposer leurs bonnes pratiques et participer à la prochaine édition des Trophées Valorise.

Les démarches récompensées sont présentées plus en détails, en format vidéo, sur la page de la plateforme Valorise : <https://valo-rise.com/>, ainsi que l'ensemble des informations sur la campagne 2020 en cours.

Citation La Coopération Agricole

« La remise de ces prix RSE à quatre coopératives est une grande satisfaction pour La Coopération Agricole, engagée de longue date sur l'accompagnement des coopératives agricoles dans le déploiement de démarches responsables. Les Trophées Valorise 2020 sont une excellente initiative, qui permet de mettre en lumière les actions RSE des entreprises agroalimentaires. Il est essentiel que les engagements de ces entreprises en faveur du développement durable, soient notamment pris en compte dans le cadre des négociations commerciales annuelles, et ainsi mieux valorisés tout au long de la chaîne alimentaire. » **déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.**

Citation ANIA

« Les entreprises alimentaires sont nombreuses à développer leur stratégie en intégrant pleinement la RSE qui est un vrai levier de compétitivité et un marqueur de différenciation. Les engagements sont nombreux et ces prix Valorise démontrent l'engagement concret du secteur dans une production durable et respectueuse de l'environnement. Grâce à la plateforme Valorise, les entreprises établissent un dialogue durable avec leurs parties prenantes notamment leurs clients distributeurs. La RSE est l'affaire de tous acteurs de la filière alimentaire pour que demain elle devienne une réalité pour tous. », **affirme Richard Girardot, président de l'ANIA.**

Citation FEEF

« La valorisation et la reconnaissance par les distributeurs des entreprises responsables et engagées est un levier important pour motiver les entrepreneurs à progresser dans leurs démarches RSE et à développer de nouvelles bonnes pratiques en matière sociale, sociétale et environnementale. C'est par l'exemplarité, la multiplicité des actions que l'on crée de la valeur. A l'image de ces trophées Valorise, la FEEF a créé le label PME+ : « Pour un Monde plus Engagé » construit sur un cahier des charges issu comme Valorise de la norme ISO 26000, contrôlé annuellement par Ecocert environnement et décerné aux entreprises engagées pour un développement durable. L'apposition du label sur les produits de ces entreprises labellisées invite les consommateurs à être des acteurs d'une consommation plus responsable », **explique Dominique Amirault, président de la FEEF.**

A propos de l'ANIA

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 32 syndicats métiers et 15 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le 1er secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

www.ania.net

Contact presse : Sophie Ionascu – 06 81 17 94 60 – sionascu@ania.net

A propos de La Coopération Agricole

Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Représentant 40% de l'agroalimentaire du pays, 2300 entreprises coopératives constituent ce mouvement, dont 93% de TPE-PME, partout sur les territoires, en réunissant 3 agriculteurs sur 4 et 190 000 salariés (filiales incluses).

www.lacooperationagricole.coop

Contact presse : Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63 - glehoan@lacoopagri.coop

A propos de la FEEF

La Fédération des Entreprises et des Entrepreneurs de France représente les Entrepreneurs PME des territoires, fournisseurs alimentaires et non-alimentaires de la distribution, soit 20 000 entreprises, 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 250 000 emplois. Mouvement actif de 1 000 entreprises engagées, la FEEF agit au quotidien pour développer le business des PME.auprès des consommateurs, elle valorise les actions RSE des entreprises via le label PME+ : « Pour un Monde + Engagé ». Le portail d'autoévaluation Valorise est une clé d'entrée dans le processus de labellisation PME+.

www.feef.org / @FEEF_France

Contact presse : Virginie Feuillebois – vfeuillebois@feef.org - 01 47 42 43 33